



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 107913

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique tarifaire pratiquée par certains établissements bancaires à l'égard de leurs clients possédant des comptes professionnels. Ces pratiques consisteraient notamment à modifier unilatéralement à la hausse le montant des commissions de fonctionnement de ces comptes. Elles vont naturellement à l'encontre des règles contractuelles qui supposent, avant toute modification des clauses d'un contrat, le consentement exprès du cocontractant. Il le prie donc de bien vouloir rappeler le respect des règles contractuelles aux professions bancaires qui ne les observeraient pas.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107913

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10969